

GUIDE D'UTILISATION

INTEROPERABILITE DACTEAM - SANTÉLIEN



SOMMAIRE



Connexion en délégation structure	Page 2
Recherche et création de dossier	Pages 3 - 6
Modifier le statut d'identité	Pages 7 - 8
Envoyer un document vers Santélien	Pages 9 - 10

FICHE REFLEXE

CONNEXION A SANTELIENT

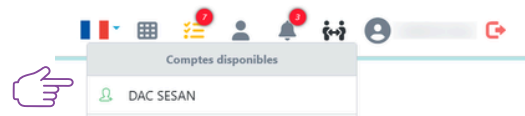


Tout d'abord : Utilisez Santélien en délégation structure !

Avant même de commencer à utiliser l'interopérabilité entre DACTEAM et Santélien et pour une expérience fluide de l'intégration entre les 2 systèmes, nous vous conseillons d'ouvrir Santélien et de **basculer en délégation structure**.

Comment Procéder ?

- Ouvrez Santélien et authentifiez-vous
- Passez en mode délégation en cliquant sur l'icône  en haut de l'écran
- Sélectionnez votre DAC dans la liste déroulante qui s'affiche :



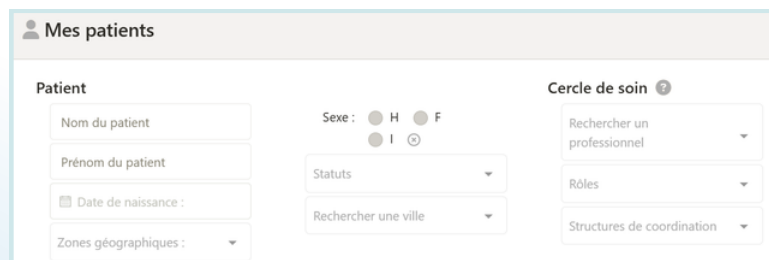
L'icône  est devenue verte : vous êtes connecté en délégation du DAC.

Nous vous recommandons de maintenir cette connexion en délégation tout au long de votre utilisation de Santélien.

Quels sont les avantages de travailler en délégation structure ?

- Vous pouvez **consulter à tout moment la file active de votre DAC** : ceci facilite une meilleure coordination entre les membres de l'équipe car tous les professionnels rattachés à la structure ont un accès homogène aux mêmes informations (dossiers patients, listes de travail...).
- **Le DAC sera automatiquement intégré dans le cercle de soins** des dossiers patients créés par l'appel contextuel de DACTeam vers Santélien : vous n'aurez ainsi pas à réaliser cette intégration manuellement.
- Toutes les actions réalisées dans Santélien seront **tracées à votre nom, avec l'indication que vous les avez réalisées pour le compte du DAC**.
- Vous accéderez facilement à la **messagerie Santélien du DAC**.

Si vous avez pour habitude de suivre votre propre file active au sein du DAC, ajoutez-vous nominativement au cercle de soins des patients concernés. Vous pourrez ensuite filtrer la file active du DAC, et ne visualiser que les patients que vous prenez en charge en saisissant votre nom dans le filtre "rechercher un professionnel".



FICHE REFLEXE

RECHERCHE ET CRÉATION DE DOSSIER SANTÉLIEN DEPUIS DACTEAM

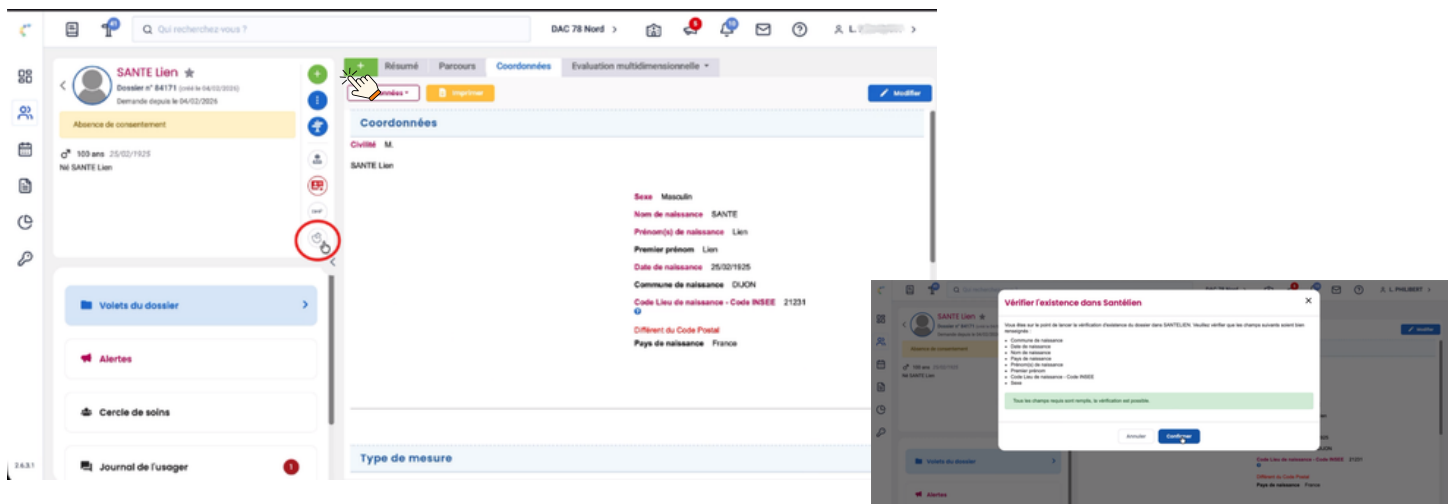


Pour recherchez le dossier de votre patient :

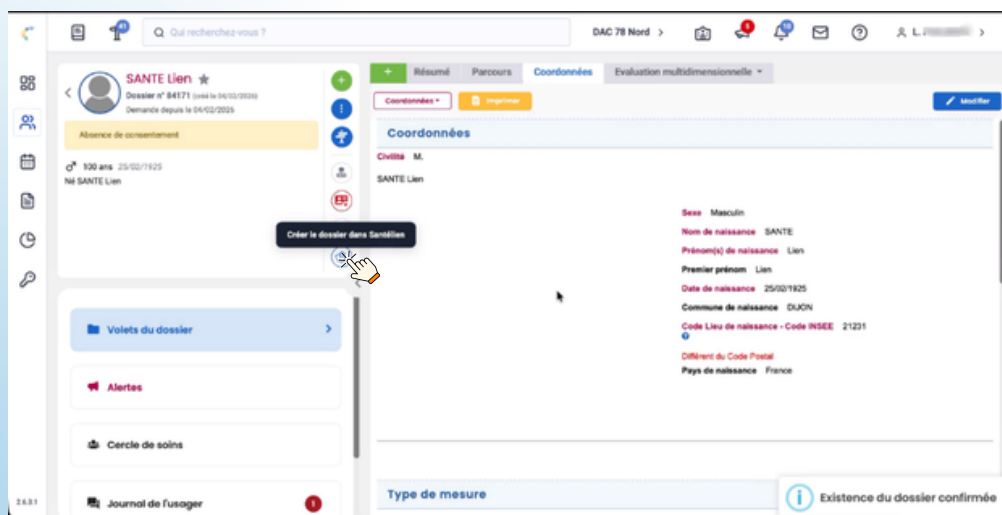


Pour vérifier l'existence d'un dossier Santélien :

Depuis votre dossier patient sur Dacteam, cliquez sur l'icône Santélien



Si un **dossier existe dans Santélien**, un bandeau de confirmation s'affiche en bas à droite:



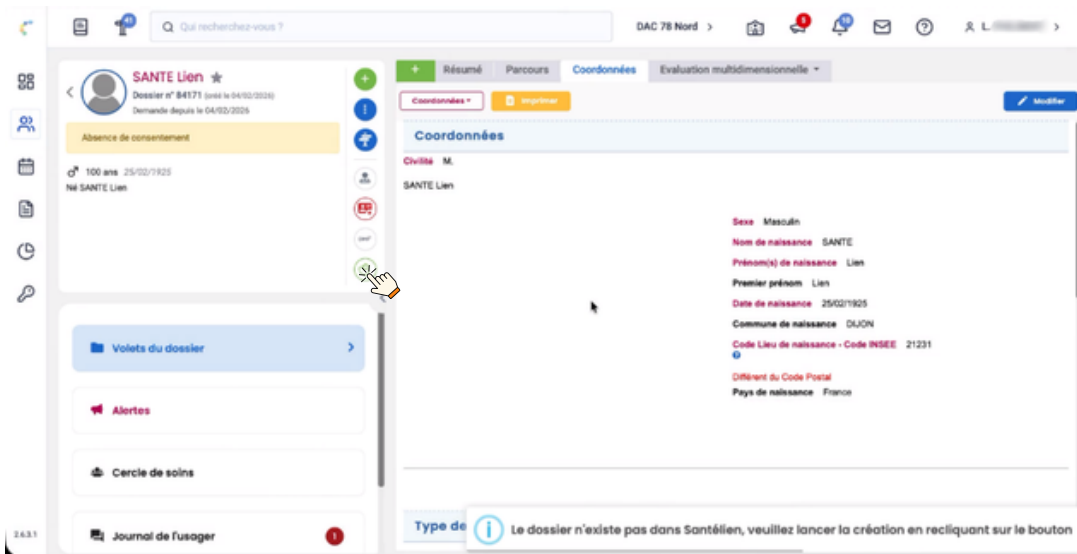
Le logo Santélien devient bleu, **vous pouvez consulter le dossier dans Santélien à tout moment.**

FICHE REFLEXE

RECHERCHE ET CRÉATION DE DOSSIER PATIENT DEPUIS DACTEAM

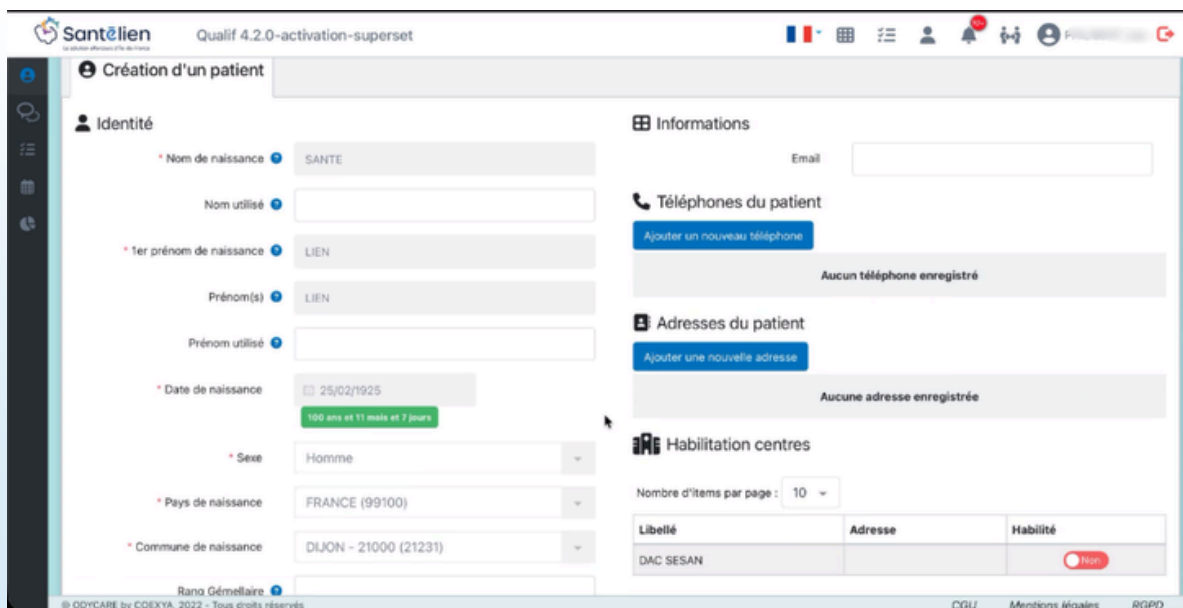


Si le dossier **n'existe pas** dans Santélien, un message de confirmation apparaîtra en bas à droit



Le logo Santélien devient vert, **vous pouvez créer le dossier.**

Grâce à l'interopérabilité mise en place entre les deux logiciels, les champs du formulaire de création de dossier seront déjà préremplis. Nous vous recommandons toutefois de compléter au maximum les informations manquantes (adresse, e-mail, etc.)

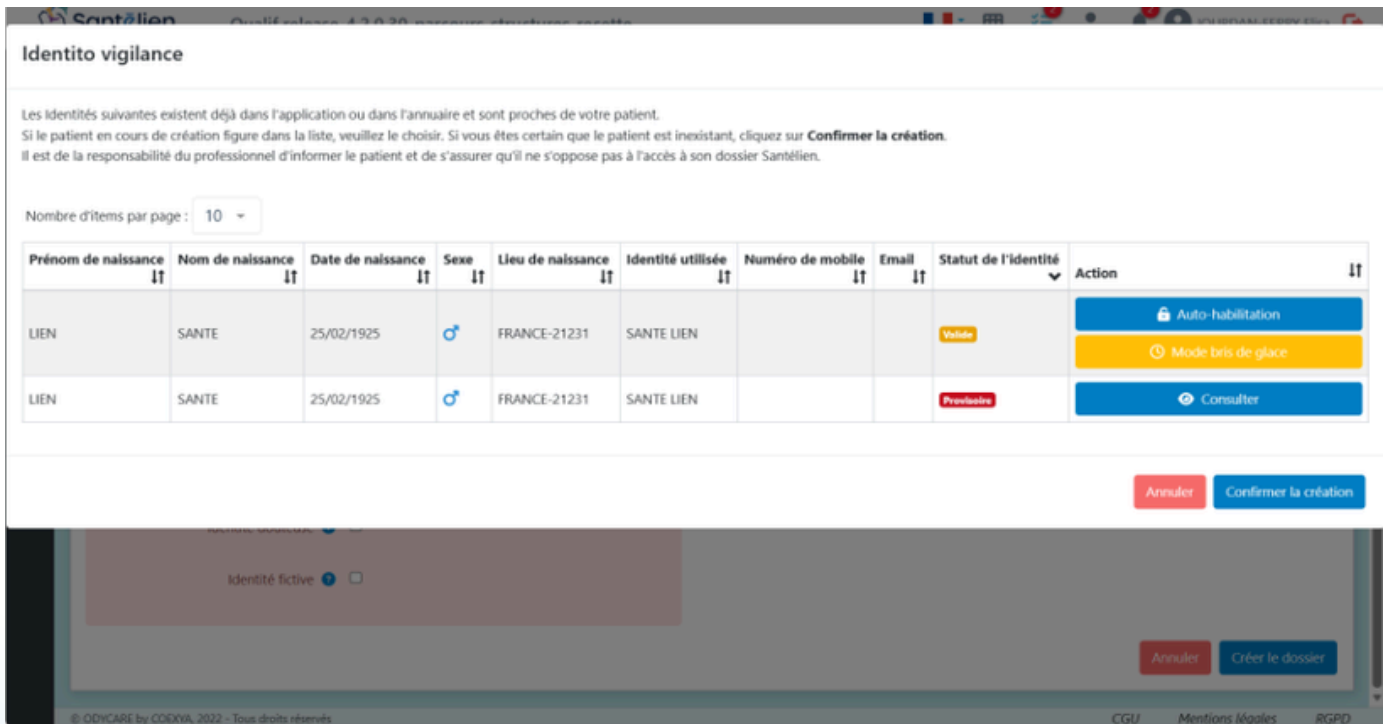


FICHE REFLEXE

RECHERCHE ET CRÉATION DE DOSSIER PATIENT DEPUIS DACTEAM



Lorsque vous validez la création de votre dossier, **si Santélien dispose déjà d'un dossier comportant les cinq traits stricts renseignés** (nom, prénom, sexe, date de naissance et COG de naissance), un **message d'identito-vigilance** s'affiche. Celui-ci vous permet soit de confirmer la création d'un nouveau dossier, soit d'accéder au dossier déjà existant.



Identito vigilance

Les identités suivantes existent déjà dans l'application ou dans l'annuaire et sont proches de votre patient.
Si le patient en cours de création figure dans la liste, veuillez le choisir. Si vous êtes certain que le patient est inexistant, cliquez sur **Confirmer la création**.
Il est de la responsabilité du professionnel d'informer le patient et de s'assurer qu'il ne s'oppose pas à l'accès à son dossier Santélien.

Nombre d'items par page : 10

Prénom de naissance	Nom de naissance	Date de naissance	Sexe	Lieu de naissance	Identité utilisée	Numéro de mobile	Email	Statut de l'identité	Action
LIEN	SANTE	25/02/1925	♂	FRANCE-21231	SANTE LIEN			Valide	Auto-habilitation Mode bras de glace
LIEN	SANTE	25/02/1925	♂	FRANCE-21231	SANTE LIEN			Prochaine	Consulter

[Annuler](#) [Confirmer la création](#)

Identité fictive ☐

[Annuler](#) [Créer le dossier](#)

© ODYCARE by COCIVA, 2022 - Tous droits réservés CGU Mentions légales RGPD

En cas de doute ou de suspicion de doublon concernant des identités de patients, veuillez contacter notre **cellule régionale d'identitovigilance** via notre support utilisateur à l'adresse suivante : support@santelien.fr

FICHE REFLEXE

RECHERCHE ET CRÉATION DE DOSSIER PATIENT DEPUIS DACTEAM



Cas particulier : il arrive que la recherche donne un résultat négatif même si un dossier existe déjà dans Santélien.

En effet, si le dossier existant est **en statut provisoire** dans Santélien (*soit parce qu'il a été créé ainsi dans Santélien, soit parce qu'il s'agit d'un dossier provisoire issu de Terr-eSanté*) :

En cliquant sur le logo Santélien, vous serez redirigé vers une page de recherche avancée affichant l'ensemble des identités correspondant strictement aux critères renseignés. Il vous appartiendra alors de sélectionner le dossier approprié pour ne pas créer de doublon.

Si le dossier Santélien est au **statut Provisoire** et que vous disposez de la pièce d'identité du patient/usager, vous devez ouvrir le **dossier Santélien** afin de modifier son statut de **Provisoire à Validé** (voir la fiche réflexe ci-dessous **“modifier le statut d'identité DACTEAM - Santélien**)

Cette action permettra de **rapprocher/fusionner** les deux identités, vous permettant ainsi lors de la prochaine recherche, d'accéder directement au dossier Santélien sans passer par la page de recherche (voir le premier cas général ci-dessus).



MODIFIER LE STATUT D'IDENTITE - DACTEAM / SANTELIEEN

Lors de la prise en charge d'un patient déjà suivi par les DAC, il est possible qu'un dossier patient initialement créé dans Terr-eSanté avec un statut d'identité provisoire soit repris dans Santélien. Ce statut d'identité permet de déclarer une identité n'ayant pas été vérifiée par le biais d'une pièce d'identité.

Toutefois, l'interopérabilité entre DACTeam et Santélien fonctionne seulement lorsque l'identité du patient est validée de part et d'autre.

Dans les cas où l'interopérabilité doit être activée, une manipulation de contournement peut être réalisée : en modifiant le statut d'identité du patient de "Provisoire" à "Validé".

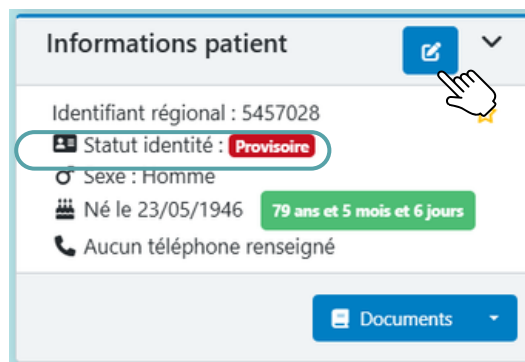


Une fois que le passage de contexte est réalisé, pensez à repasser le statut de l'identité à "provisoire" pour éviter de valider des identités sans réelle vérification d'une pièce d'identité.

1

Une fois que vous vous êtes auto-habilité dans le dossier du patient, vous pouvez modifier le statut de son identité.

Pour changer le statut d'identité "provisoire" en "valide" : Cliquez sur 



2

Puis cochez la case "vérification d'une pièce d'identité"




Sélectionnez carte d'identité
Le statut du dossier passe en **Valide**

MODIFIER LE STATUT D'IDENTITE - DACTEAM / SANTELIEN



3

Puis en bas à droite de l'écran, cliquez sur **Modifier le dossier**

Annuler

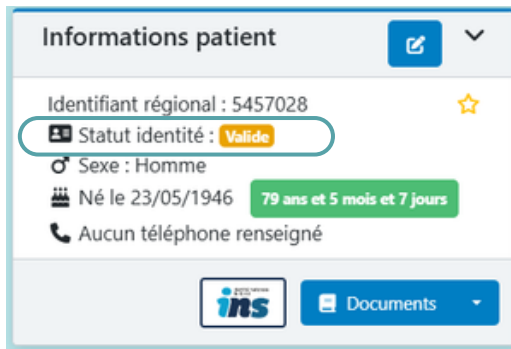
Exporter en PDF

Modifier le dossier



4

Une fois que le statut d'identité est **Valide** vous pouvez lancer le passage de contexte.



Lorsque les traits d'identité sont reçus à la suite d'un passage de contexte, si un écart est détecté : les identités ne seront pas rapprochées. Un traitement devra alors être réalisé par la cellule d'identitovigilance (CIV) du SESAN. Si un dossier est présent sur Santélien et correspond à celui de votre outil métier, mais que l'interopérabilité ne fonctionne pas, nous vous invitons à contacter le support SESAN à l'adresse suivante : **support@santelien.fr**

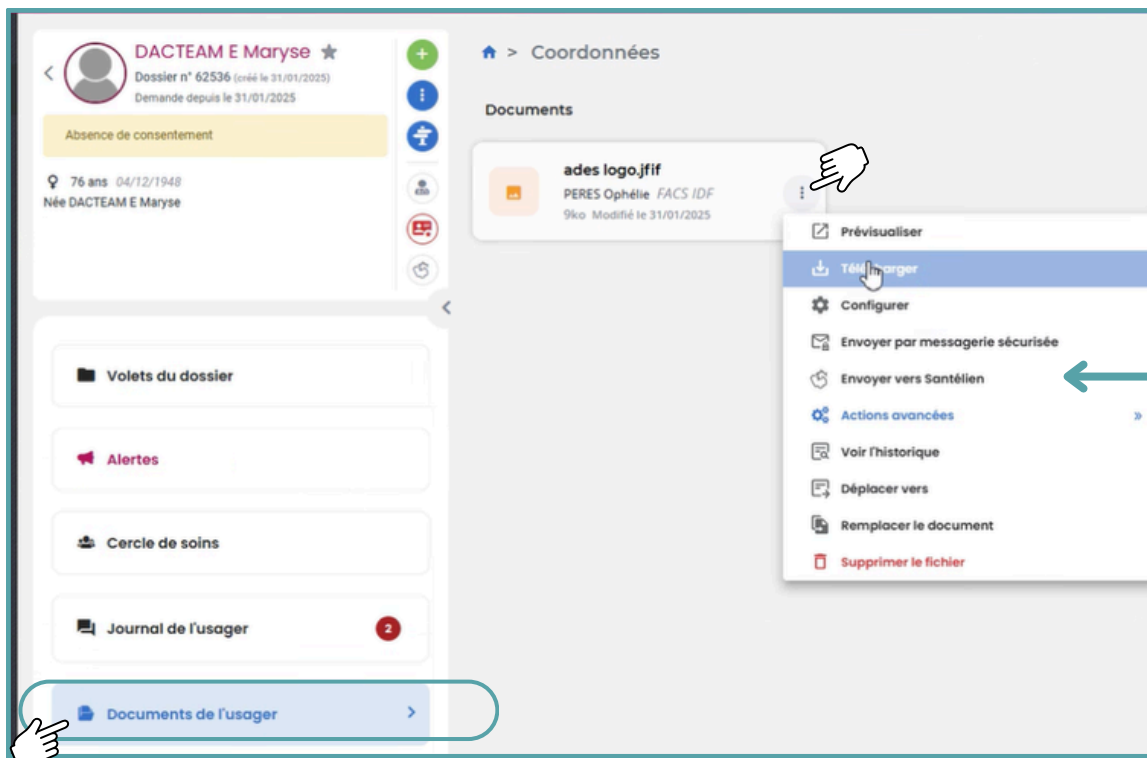
ENVOYER UN DOCUMENT DEPUIS DACTEAM VERS SANTELIEEN



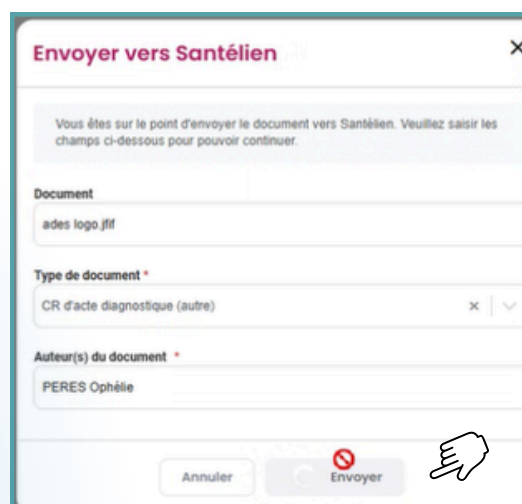
Vous pouvez transférer un document présent dans un dossier DACTEAM vers le dossier Santélien de votre patient. Pour que ce flux de documents fonctionne, il est nécessaire que :

- L'identité de votre dossier patient dans DACTEAM doit être "valide" ou "qualifiée"
- Le dossier Santélien du même patient doit être créé
- L'identité de votre dossier patient dans Santélien doit être "valide" ou "qualifiée"

1 Dans l'onglet « Documents de l'utilisateur », cliquez sur les trois points **:** à droite du document puis cliquez sur « Envoyer vers Santélien »



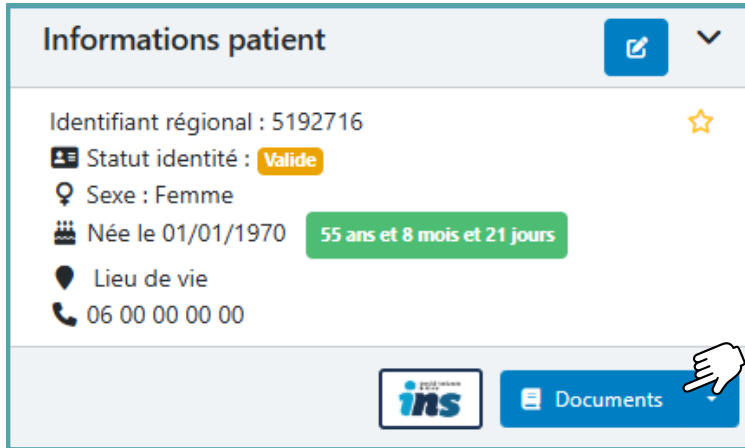
2 Choisissez le type de document parmi la liste déroulante. Puis cliquez sur "Envoyer"



ENVOYER UN DOCUMENT DEPUIS DACTEAM VERS SANTELIEEN



3 Pour accéder au document envoyé sur Santélien : allez dans "Informations Patient", puis cliquez sur "Documents"



Par défaut, le document envoyé depuis DACTEAM sera en mode "Public".



Information **visible par l'ensemble des professionnels et structures du cercle de soins, habilités** au dossier **en fonction de leurs droits d'accès** (voir [LA MATRICE D'HABILITATION](#) pour plus d'informations sur les droits d'accès)

Accès	Source	Libellé	Commentaire	Nom du fichier	Auteur	Date de création	Date d'émission	Actions
Public	Dossier Patient	CR CR acte diag		Capture d'écran 2026-04-24 150937.png	DAC SESAN	02/06/2026 10:28 MLA DA	02/06/2026	   

4 Si vous souhaitez modifier le mode de partage du document, cliquez sur 

Les autres modes de partage possibles sont :



Information **visible par les membres du cercle de soins** sélectionnés du dossier



Information **visible pour vous et vos délégués sur le dossier de coordination**

NB : si vous êtes connectés sous délégation du DAC, le document sera visible par l'ensemble des professionnels du DAC qui se connecteront en délégation structure